

Diabète gestationnel : dépistage et prise en charge

Réseau Périnatal des 2 Savoie

www.rp2s.fr Protocoles Obst Création : avril 2011 Mà.J : mars 2024

3 pages

Validation : Comité scientifique RP2S 19 mars 2024

Définition et objectif du document

Définition Diabète gestationnel (DG) selon l'OMS : Trouble de la tolérance glucidique conduisant à une hyperglycémie de sévérité variable, débutant ou diagnostiqué pour la première fois pendant la grossesse.

Objectif : Harmoniser les pratiques dans les maternités du RP2S, en proposant une conduite à tenir pour le dépistage et la prise en charge du DG.

Abréviations

DG : Diabète Gestationnel IMC = Indice de Masse Corporel IDE = Infirmière Diplômée d'Etat PA=Périmètre Abdominal EPF = Estimation Poids Fœtal Echo T3 = échographie du $3^{\text{ème}}$ trimestre

SA = Semaine d'Aménorrhée

Références

- ✓ Recommandations pour la pratique clinique, Le diabète gestationnel. Collège national des gynécologues et obstétriciens français. Décembre 2010.
- ✓ Cosson E, Critères diagnostiques du diabète gestationnel. *J Gynecol Obstet Biol Reprod 2010; 39:239-250.*
- ✓ Metzger B.E., Lowe L.P., Dyer A.R., Trimble E.R., Chaovarindr U., Coustan D.R.. Hyperglycemia and adverse pregnancy outcomes. *N Engl J Med* 2008; 358: 1991-2002
- ✓ Protocoles cliniques en obstétrique. Maternité Port Royal. D Cabrol D. Abrégés de périnatalité, Masson. 2008

Annexes

Annexe 1 : Diabète gestationnel : Dépistage

Annexe 2 : Diabète gestationnel : Surveillance au cours de la grossesse

Annexe 3 : Diabète gestationnel : Accouchement

1 - Dépistage (cf. ANNEXE 1)

- a) Recommandé chez les patientes à risque
 - Age maternel ≥ 35 ans
 - Surcharge pondérale (IMC ≥ 25 avant grossesse ou au 1er trimestre)
 - Antécédent de diabète chez les apparentés au 1er degré (parents, fratries)
 - Antécédent personnel de diabète gestationnel et/ou d'enfant macrosome (poids de naissance > 90ème centile)
 - Apparition d'une macrosomie (PA et/ou EPF > 90ème centile) ou d'un hydramnios à l'écho T3

b) Quand et comment dépister ?

- a. Au 1er trimestre à 12 SA, uniquement chez les patientes à risque, par une glycémie à jeun :
 - Si glycémie à jeun ≥ 1,26 g/l (7 mM/l) : diagnostic de diabète de type 2
 - Si glycémie à jeun ≥ 0,92 g/l (5,1 mM/l) : diagnostic de diabète gestationnel

b. Au 2ème trimestre (24-28 SA)

- Chez les patientes à risque et glycémie à jeun normale au 1er trimestre
- Chez les patientes à risque et glycémie à jeun non faite au 1er trimestre

Méthode:

- Test OMS: 75g de glucose et glycémie à jeun, à H1 et à H2 après ingestion du glucose
- Valeurs normales: T0 < 0,92 g/l (5,1 mM); T1 < 1,80 g/l (10,1 mM); T2 < 1,53 g/l (8,5 mM)
- Diagnostic de diabète gestationnel si au moins 1 des 3 valeurs est anormale

c. Au 3ème trimestre

- Chez les patientes à risque n'ayant eu aucun dépistage
- Chez les patientes présentant un hydramnios et/ou des biométries > 97ème centile

Méthode : faire test OMS jusqu'à 30 SA ou cycle glycémique veineux (glycémies à jeun et postprandial sur 2 repas différents)

NB: Délai pour considérer une patiente à jeun : 12 heures

Pour les patientes ne voulant ou ne pouvant pas réaliser le test OMS (antécédents de chirurgie bariatrique, vomissements...) : réaliser un cycle glycémique veineux (glycémies à jeun et post-prandial sur 2 repas différents).

- c) Cas particulier des patientes avec antécédent de chirurgie bariatrique
 - Le dépistage est systématique
 - En pré-conceptionnel : glycémie à jeun < 1 g/L et HbA1c < 6%
 - Au 1^{er} trimestre : glycémie à jeun < 0,92 g/L et HbA1c < 5,9%
 - A 24-28 SA :
 - Si chirurgie restrictive (anneau gastrique ; sleeve gastrectomie) : test OMS avec les seuils habituels
 - Si chirurgie malabsorbtive (by-pass) ou test OMS non tolèré : cycle glycémique veineux durant 2 jours ou cycle glycémique capillaire sur 1 semaine : moins de 20% des valeurs > aux seuils des objectifs glycémiques de suivi (0,95 g/L à jeun ; 1,4 g/L à 1 heure en postprandial ; 1,2 g/L à 2 heures en postprandial)

2 - Prise en charge du diabète gestationnel (cf. ANNEXE 2)

a) Orientation des patientes

En fonction des résultats de la glycémie à jeun :

- Si ≥ 0,92 g/l et ≤ 1,00 g/l : consultations avec diététicienne et IDE de diabétologie
- Si > 1,00 g/l et < 1,26 g/l : consultations avec diététicienne, IDE de diabétologie puis diabétologue 15 jours à 1 mois après
- Si ≥ 1,26 g/l : hospitalisation programmée en endocrinologie

En fonction des résultats du test OMS :

- Si 1 ou plusieurs valeurs pathologiques : consultations avec diététicienne et IDE de diabétologie
- Si glycémie à jeun > 1 g/l : consultation avec diététicienne, IDE de diabétologie et consultation avec diabétologue à programmer dans les mêmes délais

Si antécédent de chirurgie bariatrique (surtout malabsorbtive) :

- Suivi par le médecin nutritionniste réfèrent
- Si pas de médecin nutritionniste réfèrent, contacter le médecin nutritionniste de l'établissement

b) Consignes hygiéno-diététiques

- Suivi du régime alimentaire
- Suivi des objectifs glycémiques : glycémie à jeun < 0,95 g/l ; glycémie post-prandiale (2 heures après le début du repas) < 1,20 g/l
- Activité physique régulière

c) Surveillance obstétricale

Un diabète gestationnel est équilibré si moins de 10% des glycémies capillaires dépassent les taux limites.

Il n'y a pas d'acidocétose diabétique en cas de diabète gestationnel.

- a. DG équilibré sous régime seul : suivi identique à une grossesse de déroulement normal
 - Pas de consultation systématique en endocrinologie; pas de surveillance supplémentaire par une sage-femme libérale; pas d'échographie supplémentaire
 - Possibilité d'alléger la surveillance des glycémies capillaires
 - Le dépassement de terme est possible

b. DG équilibré sous insulinothérapie (sans limite de dose d'insuline)

- Suivi clinique et échographique mensuel
- A partir de 32 SA : suivi par une sage-femme tous les 15 jours pour réalisation d'un monitoring et surveillance des glycémies capillaires
- Si macrosomie fœtale et/ou hydramnios à 36 38 SA : discuter d'un déclenchement
- Sinon : poursuite de la surveillance possible jusqu'à terme

c. DG déséquilibré sous insulinothérapie

- Suivi clinique et échographique mensuel
- Suivi par une sage-femme 1 à 2 fois/semaine pour réalisation d'un monitoring et surveillance des glycémies capillaires

d. En cas de diabète de type 2 diagnostiqué en début de grossesse

Surveillance rapprochée à partir de 32 SA : Cycle tensionnel, albuminurie et ERCF.

- Suivi clinique et échographique mensuel
- Entre 32 et 34 SA: suivi par une sage-femme 1 fois/semaine pour réalisation d'un monitoring et surveillance des glycémies capillaires
- Après 34 SA: suivi par une sage-femme 2 fois/semaine pour réalisation d'un monitoring et surveillance des glycémies capillaires

3 - Accouchement (cf. ANNEXE 3) et post partum

- a) <u>En cas de diabète gestationnel bien équilibré</u> (avec ou sans insuline), sans retentissement fœtal : Prise en charge analogue à toute grossesse.
- b) En cas de diabète gestationnel mal équilibré ou avec retentissement fœtal suspecté ou de diabète de type 2 :

Déclenchement à 39 SA + 0j, si possible.

c) En cas de diabète gestationnel avec estimation de poids fœtal > 4250-4500g :

Discussion d'une césarienne, après explication des bénéfices / risques à la patiente.

d) Remarques:

- Il n'y a pas lieu de réaliser de pelviscanner pour suspicion de disproportion fœto-pelvienne.
- L'utérus cicatriciel associé au DG ne contre indique pas l'accouchement voie basse.
- En cas d'acceptation de la voie basse : aucune surveillance spécifique n'est recommandée.
- Pas d'insulinothérapie systématique pendant le travail. En cas de traitement par fortes doses d'insuline, le diabétologue aura préalablement décidé de la prise en charge durant le travail (concertation préalable préférable).
- e) <u>Post partum</u> : Un bilan glycémique est à réaliser à 3 mois de l'accouchement afin de dépister un diabète de type 2.

4 - Prise en charge et surveillance du nouveau-né (cf. protocole « Nouveau-né de mère diabétique »)

La naissance peut avoir lieu dans la maternité de proximité.

a) Alimentation néonatale :

Les nouveau-nés doivent être nourris dans les 30 minutes après la naissance puis régulièrement.

- b) <u>Surveillance des glycémies néonatales</u> :
 - A réaliser en cas de diabète gestationnel sous insuline, ou en cas de poids de naissance < 10ème centile ou >90ème centile.
 - Réaliser la première glycémie juste avant la 2ème tétée.
 - Confirmer les hypoglycémies dépistées à la bandelette par un dosage au laboratoire.
- c) En cas d'hypoglycémie néonatale :
- Cf. protocole « Hypoglycémie du nouveau-né ».
- d) Remarque: Aucun autre bilan systématique n'est à réaliser en l'absence de signe clinique.